

Isid. Dencet.....	200 00
Nap. Cinq-Mars.....	200 00
P. E. Beaudet.....	200 00
R. Boily.....	200 00
J. D. Comeau.....	200 00
J. McDonald, V. G.....	180 00
Ray. Casgrain.....	160 00
Jos. Dumas.....	150 00
Aubert de Gaspé.....	140 00
B. McGauran.....	140 00
S. Marceau.....	120 00
J. Naud.....	120 00
Ls. Poulin.....	120 00
P. Poiliot.....	120 00
L. Provancher.....	80 00
M. Dowling.....	60 00
Am. Lacasse.....	8 00
Total.....	\$4,738 00

Mgr. le Président fait ensuite remarquer à MM. les Procureurs que, d'après les règles fondamentales de la Société, l'Archevêque de Québec ou l'Administrateur du diocèse est, de droit, Président de la Société, et que l'Evêque des Trois-Rivières ou l'Administrateur du diocèse en est de droit, Vice-Président, mais que les dites règles fondamentales ne pourvoient pas au cas où ni l'un ni l'autre des deux prélats ne serait membre de la Société. En conséquence Mgr. le Président propose que, dans l'article 38 des règles fondamentales, l'on retranche tous les mots après *du bureau*, et que l'on y substitue les suivants :

“ Les Evêques et, à leur défaut, les Administrateurs des Trois-Rivières et de St. Germain de Rimouski, et autres diocèses qui seront formés de ceux-ci et de celui de Québec, sont de droit Vice-Présidents pourvu qu'ils soient membres de la Société ; et, en l'absence du Président, le plus ancien des Evêques en a tous les droits et pouvoirs. Si l'Archevêque n'est pas membre de la Société, la présidence appartient de droit au plus ancien Evêque, et, à défaut des Evêques, au doyen des Administrateurs, et enfin, à leur défaut, au doyen des membres non pensionnés par la Société. En l'absence d'un président ou d'un vice-président c'est de droit, le bureau choisit le président de l'assemblée ”.

Conformément à l'article 3 des règles fondamentales, il est décidé que Mgr. le Président consultera par une circulaire tous les membres de la Société qui devront, sous deux mois, voter pour ou contre les susdites modifications.

Fait et passé à l'Archevêché de Québec, le trente et unième jour d'Août, mil huit cent soixante-quinze,

(Signé) ✕ E. A. ARCH. DE QUÉBEC,
Président S. E. S. M.

NAP. LALIBERTÉ, PTRE.
Secr.-trésorier S. E. S. M.